

**DECISION N° 2019 - 160**  
**DELEGATION DE SIGNATURE SPECIALE**

Le directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret n° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R\*321-9 et suivants,

Vu les délibérations n° 13/005, 13/006 et 13/007 du conseil d'administration du 27 mars 2013 relatives au décret GBCP,

Vu la délibération n°15-015 du conseil d'administration du 23 juin 2015 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment l'article 17 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au directeur général,

Vu l'arrêté du 4 octobre 2013 de Madame la ministre de l'égalité des territoires et du logement portant nomination de M. Alain TOUBOL directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu l'arrêté du 25 septembre 2018 du ministre de la cohésion des territoires, prolongeant le mandat de directeur général de l'établissement public foncier de Lorraine de M. Alain TOUBOL, pour une durée de cinq ans à compter du 4 octobre 2018,

**Article 1 :**

Donne délégation à Madame Coralie RÉAUBOURG, négociatrice foncière, demeurant professionnellement à Pont-à-Mousson, rue Robert BLUM, une délégation spécifique à l'effet :

DE SIGNER DEUX ACTES AUTHENTIQUES avec :

- Le [REDACTED]
- Monsieur [REDACTED]

Et moyennant le prix total de **1.420.122,86 €** (UN MILLION QUATRE CENT VINGT MILLE CENT VINGT DEUX EUROS ET QUATRE VINGT SIX CENTS)

PRÉPARONS DES TERRITOIRES D'AVENIR

Les biens désignés ci-après :

Ville de LARONXE (54950)

Un ensemble de parcelles terrains nus et bâtis.

Le tout cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface (m <sup>2</sup> )
C	680	58 RD 590	02 ha 37 a 33 ca
C	641	BETAIGNE	00 ha 57 a 21ca
C	681	58 RD 590	00 ha 18 a 72 ca
ZD	254	LE LIEFFIN	00 ha 54 a 83 ca
ZD	126	LE LIEFFIN	00 ha 91 a 46 ca
ZD	301	LE LIEFFIN	03 ha 86 a 86 ca
ZD	302	LE LIEFFIN	00 ha 23 a 92 ca
C	685	BETAIGNE	00 ha 20 a 62 ca
C	684	BETAIGNE	02 ha 61 a 56 ca
C	590	BETAIGNE	00 ha 09 a 62 ca
<b>SURFACE TOTALE</b>			<b>11 ha 62 a 13 ca</b>

**Article 2 :**

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'établissement public foncier de Lorraine.

Le Directeur général

Alain TOUBOL



Fait en un exemplaire,

Pont à Mousson, le 18.11.2019

PRÉPARONS DES TERRITOIRES D'AVENIR